



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Herry s'est réuni à la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de CHOULOT Etienne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/06/2026.

Présents : M. de CHOULOT Etienne, Maire, Mme VERMEULEN Martine, M. HANRION Jonathan, M. EGROT Gérard, M. DE LEO Claudio, Mme PERRY Odile, Mme EGROT Stéphanie, M. BERNARD Thierry, M. POUVESLE Philippe, Mme de CHOULOT Bénédicte, Mme MARTIN Nadine, M. LEBRETON Vincent, Mme MECHIN Myriam

Excusés ayant donné procuration : Mme LARAISE Nathalie à M. HANRION Jonathan, M. FEBBA Olivier à M. DE LEO Claudio

A été nommée secrétaire : Mme EGROT Stéphanie

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
de Bourges
Le :
Et
Publication ou notification
du :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801105-20260626-2026_06_103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

2026_06_103 – Attribution du marché pour l'écoulement des eaux pluviales du Crot Hatin

Monsieur le Maire expose la nécessité de reprendre le réseau de récupération des eaux pluviales de l'impasse du Crôt Hatin dans le cadre du réaménagement de la place du Champ de Foire – l'ensemble des eaux pluviales traitées sur la place s'achemine vers cette impasse. Or le réseau et l'exutoire final ne sont pas suffisamment dimensionnés ou en état de les récupérer (le réseau sature et est effondré par endroits).

La société AXIROUTE actuellement sur le chantier propose un devis à 38 259.64 € HT avec une intervention immédiate en simultané des travaux en cours sur la place du champ de foire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/06/2026
Le Maire
Etienne de CHOULOT



Secrétaire de séance
Mme EGROT Stéphanie

